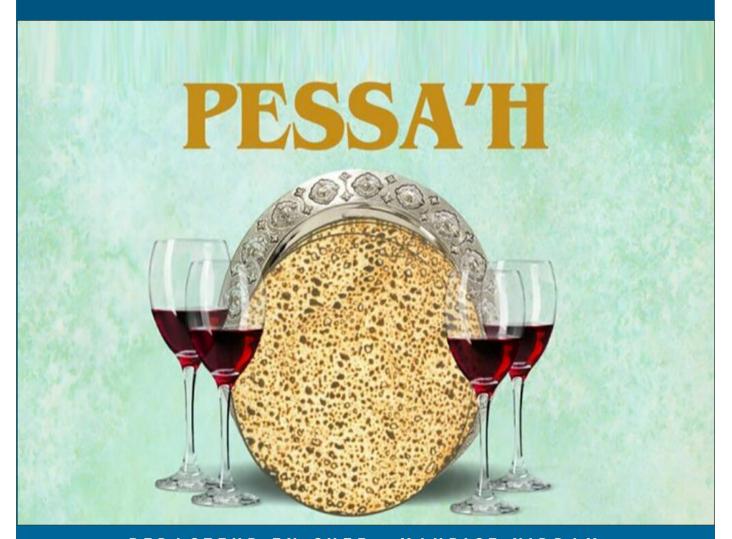




GUIDE DE PESSAH 2024



REDACTEUR EN CHEF: MAURICE NIDDAM
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: LUCIEN SAMAK
CONCEPTION & REALISATION: YOSSI BENAVRAHAM
SITE: WWW.CONSISTOIRENICE.ORG
APPLICATION: CONSISTOIRE NICE

Edito de Maurice NIDDAM, Président du Consistoire de Nice

Che(e)s Fidèles,

Le traité talmudique évoquant les lois de Pessa'h commence par cette phrase: "La nuit du quatorze Nissan, on doit chercher le 'Hametz à la lueur d'une bougie." Or la fête de Pessa'h commence le lendemain, le quinze Nissan au soir.

Alors que nous approchons de la grande fête juive de la Libération, matrice de toutes les autres libérations intervenues dans le monde, l'enseignement de nos Sages est relatif à la préparation que nous devons opérer, à la veille de tout grand moment.

La Traversée de la Mer des joncs constitue un Miracle divin. Mais il fut précédé d'un effort collectif de la part des enfants d'Israël, qui

firent preuve d'une unité absolue dans leur volonté d'échapper à l'esclavage.

Face aux épreuves que vivent aujourd'hui les Juifs, nous devons, plus particulièrement encore en cette période, considérer que l'union signifie l'absence de discorde. C'est à ce prix, somme toute à notre portée, que peut intervenir le Miracle de la Libération.

Le temps qui sépare le quatorzième et le quinzième jour peut être entendu comme le délai très court qui nous reste pour "chercher le 'Hametz à la lueur d'une bougie".

Le 'Hametz représente aussi ce qui fait osbtacle à l'unité. La bougie symbolise l'éclairage, même faible, que nous possédons toutes et tous en nous-mêmes, celui de la raison contre l'emportement et de la conciliation face à la désunion. Il nous revient de le comprendre et de le mettre en pratique.

Pessah Cacher VéSaméa'h à tous!



2024 (PESSAH 5784 () GUIDE

21.04

BEDIKAT 'HAMETS

RECHERCHE DU 'HAMETS APRES 20H50

22.04

'HAMETS

FIN DE CONSOMMATION DU 'HAMETS A 11H10 FIN DE POSSESSION DU 'HAMETS A 12H15

22.04

1ER. SEDER DE PESSAH

ALLUMAGE DES BOUGIES AVANT 20H04

23.04

2EME. SEDER DE PESSAH

ALLUMAGE DES BOUGIES APRES 21H12 FIN DES 1ERES. FETES : 24.04.2024 A 21H12

25-28.04

HOL HAMOED PESSAH

30.04

FIN DE PESSAH

FIN DE LA FETE A 21H21

TOUTES LES INFORMATIONS SUR : CONSISTOIRENICE.ORG APPLICATION : CONSISTOIRE NICE

Edito de Yoan DRAHY, <u>Directeur du Consistoire</u> de Nice



Chers Amis, Chers Fidèles,

Pessah' ne se résume pas à la lutte contre nos persécuteurs, loin s'en faut !

Au cœur de la fête, il y a d'abord et avant tout la célébration de la Délivrance de l'esclavage, et au bout de la Délivrance, cette Liberté, ADN de l'identité juive, qui est la condition d'un projet positif d'accomplissement personnel, un modèle de vie sociale et un idéal spirituel d'une richesse infinie.

En dépit des haines subies, la permanence de notre peuple, la vitalité de nos contributions aux nations et à l'humanité, l'existence de l'État d'Israël etla continuité de la vie juive sont

aussi des réalités historiques.

Ainsi face à cette guerre, menace pour l'État d'Israël, pour le peuple juif et pour l'humanité, notre soutien et celui de nos communautés ont été résolus et absolus en vue de la victoire contre le Amalek d'aujourd'hui et pour la libération des otages dont le sort hante nos pensées et alimente nos prières.

L'unité retrouvée d'Israël ressemble à la table du Seder où se retrouvent rassemblés tous les enfants dans la diversité de leurs opinions pour redonner un nouvel élan à chaque fête de Pessah', à notre socle commun, à notre identité.

Notre institution avec ses permanents, avec ses bénévoles, avec ses services, avec ses communautés a maintenu une vie juive continue, en repoussant la peur de l'antisémitisme en défendant la légitimité d'Israël et la permanence du judaïsme.

À ce moment de notre histoire, l'heure est plus que jamais au rassemblement, à l'union et à l'engagement de chacune et de chacun au plus fort de ses moyens pour contribuer à faire vivre le quotidien du judaïsme dans la liberté durement acquise et dans cet espoir d'un avenir meilleur qui est au cœur de notre tradition et de notre histoire.

L'espoir également que les 4 enfants de la Hagada fassent place cette année 5784 à ce 5ème fils tant attendu, jusque là absent de la table du Séder en raison de son éloignement du judaïsme, mais dont la présence parmi nous devient essentielle et urgente.

Continuez à soutenir votre famille, les personnes en détresse et votre synagogue, lieu de la vie juive et de la transmission pratique et collective de nos valeurs et de notre foi.

En vous souhaitant une magnifique fête de Pessah' dans la confiance en« l'éternité d'Israël », en attendant d'y ajouter la joie complète de la victoire sur nos ennemis et du retour des otages.

Am Israël Haï Pessah Cacher VéSaméa'h



Edito de Franck TEBOUL, Grand Rabbin de Nice & Région



En cette veille de pessah , je vous souhaite une fête de bonheur de paix de santé , en ayant une pensée particulière à tous nos soldats en Israël.

Qu'ils soient bénis et protégés amen. Que nos otages soient enfin libérés amen.

Sortir d'Égypte c'est avant tout sortir de nos frontières, de nos étroitesses , de nos limites.

Hachem nous a libéré. Que hachem puisse nous permettre de nous libérer encore , que nous puissions prendre sur nous une autre misva pour se relier à l'infini.

Le maharal de Prague enseigne, que la définition d'une misva c'est la liaison entre le fini et l'infini, entre hachem et l'homme .

La misva de manger le pain azyme, les herbes amères et le récit de la hagada nous permettre de revivre cette sortie d'Égypte, de prendre de nouvelles forces avec un plein d'énergie.

Pessah Cacher VéSaméa'h



	Lieu	Numéro	Lieu/ à emporter
Binyamine	2 petit, rue bouteilly 06000 Nice	04 89 03 41 12	Plats à emporter
Mishelet	22, rue Michelet 06000 Nice	07 56 97 08 18	Sur place
Corniche fleurie	61 bis avenue corniche fleurie 06000 Nice	06 62 92 62 18	Sur place
La colline	181 route de saint Antoine 06200 Nice	04 93 86 50 90	Sur place
Villa jacob	32 avenue général Estienne 06000 Nice	04 93 53 00 62	Sur place
Berbeche	26 avenue de l'amiral Courbet 06160 Juan les pins	04 12 04 55 55	Restauration sur place
Le Lev's	60 chemin des sables 06160 Juan les pins	06 61 66 21 60	Séjour au Borsalino bar
Le moYe	84 boulevard de la croisette 06400 Cannes	04 93 43 54 51	Restauration sur place
Davy club	14 avenue de Madrid 06400 Cannes	06 03 29 14 36	Séjour à l'hôtel Juliana
Lux traiteur	Corso Matuzia 9, 18038 Sanremo	06 95 34 21 94	Séjour à Sanremo
Guez	13,15,17 promenade des anglais 06000 Nice	04 93 54 93 90	Séjour au palais de la Méditerranée
Rebibo	17/20 boulevard d'Alsace 06400 Cannes	06 60 10 39 87	Séjour à la synagogue de Cannes
Ohana	Chemin de saint Hélène cite artisanale 06560 Valbonne	07 57 57 44 99	Plats à emporter
Benittah	3 rue Latour Maubourg 06400 Cannes	06 13 43 10 70	Restauration sur place

בס"ד



REJOHGNEZ

La chaîne du Rav Teboul









Le sens de Pessah'

Le mois de Nissan est le mois de la naissance du peuple d'Israël. Ainsi au Roch Hachana de Tichri, qui rappelle la naissance d'Adam et Eve, couple géniteur de l'humanité, s'ajoute ce Roch Hachana de notre naissance en tant que peuple, sans pour autant remettre les compteurs de l'Histoire à zéro.

Car la vocation juive n'a de signification qu'au coeur de l'humanité même.

Et c'est parce que D. nous a libérés « d'une main forte et d'un bras étendu » que nous sommes devenus Son peuple, appelé à respecter la Torah et les mitsvoth, qui constituent notre sagesse aux yeux des nations.

Comme l'enseigne le Midrach, « le Saint, béni soit-II, n'a pas libéré Israël durant l'hiver glacial ou durant les chaleurs étouffantes de l'été, II a choisi le mois du printemps, h'odesh ha-aviv ». Durant ce mois, la nature se réveille de sa léthargie, et Israël, par sa vocation spirituelle, devient printemps et espérance du monde.

Halakhoth pour le mois de Nissan

- Durant tout le mois de Nissan on ne récite pas les Supplications (Tahanounim).
- Pas de jeûne volontaire.
- Aucune montée au cimetière.
- Certains lisent chaque jour un paragraphe de l'inauguration du Sanctuaire du désert (Nombres, chapitre VII en entier).

Solidarité envers les démunis

Tous les organismes sociaux et communautaires doivent se mobiliser pour aider les plus démunis, en offrant le nécessaire de la fête (matsoth, harosseth, vin, repas minimum), ceci fait partie des lois de la fête de Pessah'.



Bénédiction sur les arbres en fleurs

Le mois de Nissan est appelé dans la Torah le mois du printemps (H'odech ha-aviv). Les arbres fruitiers en fleurs nous donnent l'occasion de louer l'Eternel par la bénédiction qui convient (birkath hahodaa). Ce sont les kabbalistes de Safed au XVIème siècle qui ont donné à cette cérémonie une nouvelle ampleur (comme ils l'ont fait pour le Nouvel an des arbres.) Cette bénédiction se récite une seule fois par an durant tout le mois de Nissan.

Quand?

De préférence, entre le Mardi 9 Avril 2024 et Mardi 7 Mai 2024.

Quel type d'arbre et combien?

Deux arbres fruitiers en fleur, au minimum.

0ù ?

De préférence en dehors de la ville, sinon dans une propriété ou un parc à l'intérieur de la ville. En récitant la prière, chacun prendra conscience que de la même manière que l'Eternel fait sortir les fruits de l'arbre, il a fait sortir nos pères d'Egypte ; et de la même manière que la qualité des fruits dépend du soin que nous apportons à leur entretien, de même nos vertus et nos bonnes actions dépendent de la qualité de nos intentions pour servir D..

VOICI LE TEXTE DE CETTE BÉNÉDICTION :

Baroukh ata Ado-naï E-lo-hénou mélékh ha'olam chélo h'issèr béolamo keloum, ouvara vo bérioth tovoth vé-ilanot tovoth léhannoth bahèm béné adam.

« Tu es source de bénédiction, Roi du monde, qui n'a rien fait manquer dans Son monde, et qui a créé de belles créatures et de beaux arbres pour que les hommes puissent en tirer profit. »

Cette bénédiction sera suivie de la récitation du psaume 148, qui est la louange de la création adressée au Créateur du monde.



Prescriptions pour la fête

LE 'HAMETS

Qu'est-ce que le 'hamets?

On range sous cette appellation tout produit composé d'une des 5 espèces des céréales suivantes : blé, orge, avoine, épeautre, seigle, qui sous l'action de ferments, de la chaleur, ou de l'humidité subissent le processus de la FERMENTATION. Tout aliment, solide ou liquide, contenant un tant soit peu de 'hamets est lui-même interdit.

L'INTERDICTION DU 'HAMETS

La Torah interdit à Pessa'h :

- de CONSOMMER du `hamets, même en infime quantité
- de VOIR du 'hamets nous appartenant ou d'en POSSÉDER,
- de TIRER TOUT PROFIT du 'hamets

CONSÉQUENCES DE L'INTERDICTION DU 'HAMETS

L'interdiction de consommer du 'hamets pendant Pessa'h entraîne la nécessité d'utiliser pour Pessa'h une VAISSELLE SPÉCIALE ou de procéder à la CACHÉRISATION DES USTEN-SILES CACHÉRISABLES. L'interdiction de posséder et de voir du 'hamets pendant Pessa'h entraîne l'obligation de le faire disparaître avant la fête.

de Pourim à Pessah'

Le nettoyage de Pessa'h

Il est nécessaire de commencer à s'occuper des prescriptions relatives à Pessa'h, un mois AVANT la fête. Aussi dès le lendemain de Pourim, on organisera le « grand nettoyage » de la maison pour se débarrasser du moindre résidu de 'hamets. Ce nettoyage revêtira les aspects pratiques suivants:

- -parquets frottés, rainures explorées
- -tapis battus ou «aspirés»
- -armoires rangées, vêtements brossés, poches retournées
- -disparition, cette année, avant le 13 Nissan au soir (21 avril) de tout aliment ou produit qu'il est interdit de conserver pendant Pessa'h, et qu'on ne prévoit pas d'inclure dans la vente au non-juif.



Mettezlespiedssouslatable!

Dans un cadre raffiné et climatisé en plein cœur de **Juan-les-Pins**



Formule All Inclusive



REPAS MIDI & SOIR

du 22/04 au soir au 30/04 au soir

Enfant 3 - 12 ans 450 €

949€

Seder Organisé

1 soir 90 € Enfant 60 € 2 soirs 160 € Enfant 100 €



Soirée Grillades

Dimanche 21 avril Entrée | Plat | Dessert Terrasse | Musique



Mimouna Party

Mardi 30 avril

BUFFET SUCRÉ & SALÉ Terrasse | DJ Party Karaoke | Oriental *Soft Drinks compris

49 € / pers.



Réservations au 06 67 49 55 40

Palais des Congrès 7 8d Baptistin Ardisson 06/60 Juan-les-Pins À LA CARTE

Hol Hamoed Shabbat & Yom Tov 35 € / Repas 60 € / Repas



Comment cachériser?

L'évier

- S'il est en inox ou en résine de synthèse, ne pas l'utiliser à chaud pendant 24 heures, puis arroser d'eau bouillante et rincer à froid (érouï).
- S'il est en faïence émaillée, il n'est pas cachérisable. Pour pouvoir l'utiliser, il faut en recouvrir les parois après le érouï.

La cuisinière

- 🕢 À gaz :
 - Nettoyer les brûleurs, les laisser allumés à plein feu 1/2 heure au moins.
 - Changer les grilles supportant les casseroles OU les cachériser par le Liboun
 OU les recouvrir de grillage ou plaques métalliques.

 Électrique:
- Faire chauffer les plaques de cuisson pendant 1/2 heure à la température maximale.
 - Recouvrir de papier d'aluminium la surface confinée entre les plaques.

NOTA: L'usage d'une plaque à induction le jour même de Yom tov n'est possible qu'en maintenant la plaque allumée constamment au moyen d'un disque relais en aluminium et inox qui devra rester sur la plaque jusqu'à la fin de Yom tov.

Le four

- À gaz : Porter les parois du four au rouge (chalumeau) et faire chauffer durant une heure à température maximale. Si les parois du four sont en ÉMAIL, le four n'est pas cachérisable.
- Électrique : Pyroliser le four. La catalyse ne constitue pas un procédé de cachérisation.
- À micro-ondes (sans la fonction grill): Bien nettoyer, attendre 24 heures, faire chauffer un ustensile adapté cacher léPessah' rempli d'eau. Couvrir systématiquement chaque plat que l'on y introduit pendant Pessah'.
- Avec plaque de cuisson en vitrocéramique :
 - Bien nettoyer la plaque, puis la faire chauffer pendant 1/2 heure à la température maximale.
 - Recouvrir de papier d'aluminium toute la surface qui n'est pas directement superposée à la source de chaleur.
- Avec plaque à induction :
 - · Bien nettoyer.
 - Attendre 24 heures.
 - Arroser d'eau bouillante.
 - Recouvrir la plaque avec une feuille multi cuisson ou (au moment de l'utilisation) un disque relais en aluminium et inox afin qu'il y ait toujours un écran entre la plaque et la casserole.



Comment cachériser ? (suite)

La plaque de Chabath

Nettoyer la plaque, attendre 24 heures, laisser chauffer pendant 2 heures, recouvrir de papier d'aluminium.

Le réfrigerateur

Il doit être bien nettoyé. Il n'est pas nécessaire de recourir à la cachérisation. Recouvrir les clayettes de papier aluminium.

La table

- De cuisine : Bien nettoyer le bois ou le stratifié, arroser d'eau bouillante. Il est recommandé de recouvrir d'une toile cirée.
- De salle à manger : Nettoyer méticuleusement. Recouvrir d'une nappe ou d'une toile cirée.

La cocotte minute

Dévisser les poignées. Bien nettoyer et faire la Hagala. Pour le couvercle, le changer ou consulter un rabbin. Les ustensiles qui ne sont pas d'une seule pièce (couteaux, casseroles à rivets, etc.) posent un problème de cachérisation, consulter un rabbin.

Le lave-vaisselle

Le processus de cachérisation des lave-vaisselle étant particulièrement complexe, il est recommandé de s'abstenir d'utiliser à Pessah' ceux qui ont déjà servi durant l'année.

Les ustensiles de verre

Il existe deux usages :

- Usage des Séfaradim : Laver les ustensiles de verre et les rincer
- Usage des Achkénazim: Les verres à alcool ou utilisés à chaud ne sont pas cachérisables. Les autres seront cachérisés en les immergeant dans l'eau froide pendant 3 jours, l'eau étant renouvelée toutes les 24 heures.

 Attention! Si vous utilisez du papier d'aluminium (ou autre matière) pour couvrir des surfaces afin de pouvoir les utiliser pendant Pessah', veillez à ne pas les faire adhérer avec de la colle ou de l'eau.

soutenez les paniers de pessah et aidez votre communauté

Le Choulkhan Aroukh enseigne



« On se doit d'étudier les lois de Pessah', 30 jours avant la fête, du fait de l'importance et de la complexité de ces lois. » Dans ce livret, nous nous contenterons de donner quelques repères pratiques. Le Grand Rabbin de Paris encourage les fidèles, hommes, femmes et enfants à approfondir la connaissance des ces lois, dont beaucoup ont des incidences pour la cacherouth en général, et afin d'éviter de transgresser les règles de Pessah' par ignorance. Les rabbins, dans les synagogues, sont là pour guider les fidèles, sans oublier qu'il existe de bons ouvrages en français sur la question, mais comme dit notre tradition rien ne vaut un contact avec les érudits, « et que tes yeux voient tes maîtres!»

Chabath hagadol : samedi 20 avril 2024

C'est le Chabath qui précède Pessah'. Nos sages ont donné plusieurs raisons à ce titre de «Grand Chabath», en voici quelques-unes :

- Pour les miracles survenus ce jour à la génération qui allait sortir d'Egypte.
- Afin de le différencier du 1er jour de Pessah' appelé aussi Chabath.
- En référence à la disparition de Myriam survenue le 10 Nissan.
- En souvenir du passage du Jourdain à l'époque de Josué qui eut lieu le 10 Nissan.
- En raison de la haftara du jour tirée du dernier prophète d'Israël, Malachie (III, 4 à 24) qui se conclut par l'annonce du « grand jour » de l'Eternel.
- Du fait que le rabbin de la Communauté fait en général un long sermon qui récapitule les lois de la fête, et appelle à une mise en condition spirituelle.

La table du Séder

Premier Séder : Lundi 22 avril 2024	4
au soir	

A propos de la Matsa

Il est interdit de consommer de la Matsa (pain azyme) la veille de Pessah'; on peut toutefois consommer de la Matsa achira (enrichie en sucre).

Le plateau du Séder

Du fait que la Torah a demandé de raconter à nos enfants et à nos petits-enfants comment l'Eternel nous a délivrés d'Egypte, les sages zal ont institué de placer un plateau sur la table afin de susciter la curiosité des petits. Ce plateau symbolise à la fois notre oppression et notre libération. Voici les différents éléments :

- 3 MATSOTH ENTIÈRES: chémouroth (surveillées avec plus de rigueur, depuis la moisson), fabriquées pour la Mitsva (léchem mitsva). C'est pour cela qu'il est souhaitable qu'elles soient faites à la main. La Matsa rappelle la sortie précipitée d'Egypte.
- ZÉROA': L'os. Il évoque seulement l'agneau pascal, puisqu'il est interdit de pratiquer un sacrifice hors du Temple. On prend en général l'épaule mais ce n'est pas obligatoire, n'importe quel morceau de viande avec son os, même de volaille, peut convenir.
- BÉTSA: L'oeuf. Il rappelle le 'haguiga, sacrifice du jour de fête (Yom tov). En choisissant un oeuf, les sages ont, en même temps voulu évoquer la destruction du Temple et le deuil qui s'ensuivit (l'oeuf étant un des

- aliments traditionnels du deuil). Il se trouve d'ailleurs que le jour de la semaine où tombe le premier jour de Pessah' est le même où tombe le 9 Av, anniversaire de la destruction du temple de Jérusalem.
- MAROR: Les herbes amères, en général, de la romaine, endives ou raifort (attention de bien les laver et de vérifier qu'il n'y a plus d'insectes), nous rappellent la vie amère de nos ancêtres.
- 'HAROSSÈTH: De la racine 'heress, «argile», cette compote symbolise le mortier. Sa composition dépend des différentes traditions culinaires des communautés, mais le plus souvent l'on trouve les fruits mentionnés dans le Cantique des cantiques (dattes, pommes, noix...).

La table du Séder

- Karpass: Un légume pour le premier trempage, en général du céleri ou du persil.
- 'Hazereth: Il s'agit d'une salade comme le Maror; seule la 'Hazereth sert au Korekh (sandwich de Matsa et d'herbes amères).
- L'eau salée, citronnée ou vinaigrée ne se trouve pas dans le plateau et rappelle les larmes des opprimés.
- Quatre coupes de vin ou jus de raisin, qui rappellent la libération par D. qui s'est effectuée en quatre étapes



Le Séder, sens général

Le Séder, qui veut dire « ordre », tourne autour de la consommation de mets ou de quatre coupes de vin. La bouche est le lieu par où passe l'aliment, et par où la parole s'exprime pour dire ce que cet aliment porte de symbolisme et de sens. Comme nos sages zal le soulignent par un jeu de mots signifiant : Pessah' se décompose en Pé – sa'h « La bouche raconte. »

Telle fut la bénédiction transmise par Isaac à son fils Jacob : « La voix est la voix de Jacob. » La transmission orale prend toute sa valeur à la table du Séder, quand les générations se rencontrent pour redire la mémoire ancestrale. Mais attention, il ne s'agit pas seulement de commémorer, il s'agit aussi d'actualiser. Comme l'enseigne cet adage rabbinique : « Dans chaque génération, l'homme doit se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte.» La préparation, le récit, les chants, les commentaires, la manière de manger, tout doit contribuer à créer une atmosphère de fête et de joie de la Mitsva, où les enfants auront la place d'honneur. C'est pourquoi il n'est pas faux de parler d'un Séder interactif dans la mesure où la Hagadah (Récit de la sortie d'Egypte) est conçue sous forme de questions-réponses.

Le Maror: On ne mange pas les herbes amères en position accoudée, car elles

Le repas : Après le récit, le repas qui sera l'occasion d'apprécier le travail de nos chères épouses. On gardera une petite place pour l'Afikomane!

évoquent l'esclavage et non la liberté.

L'afikomane : A la fin du repas, on prendra 30 g de Matsa en souvenir de l'agneau pascal. On ne peut plus rien manger ou boire après l'Afikomane, excepté les 2 derniers verres, ou de l'eau, à la rigueur un café.

Le verre d'Eliahou Hanavi : Il y a une discussion dans le Talmud pour connaître le nombre de coupes à boire au Séder, est-ce 4 ou 5 ? On considère la cinquième coupe comme celle du prophète Elie qui sera l'annonciateur « du Jour de l'Eternel grand et redoutable» (cf. Malachie III, 23.)

Fin du Séder: Il est bon de finir le Séder avant H'atsoth (01H29) et au moins d'avoir mangé l'Afikomane avant cet horaire. Pour plus de détails sur le déroulement de la soirée, suivez les indications de votre Hagadah qui dans les éditions modernes explicite convenablement et en français le déroulement de la soirée. On finira la soirée par des chants ou l'étude, jusqu'au sommeil.

Début de la soirée : On ne peut pas commencer le Kiddouch avant la récitation de A'rvith / Ma'ariv et avant la nuit mais on ne traînera pas, ceci afin de permettre aux enfants de participer au Séder. On prendra soin de se reposer et faire dormir les enfants dans l'après-midi afin qu'ils soient attentifs pour la soirée.

- Lecture de la Hagadah : Il faut dans la mesure du possible comprendre, raconter et expliquer la Hagadah. Une personne qui ne peut lire la Hagadah en hébreu peut la lire en français. Surtout soyez vous-mêmes les acteurs de la soirée, n'utilisez pas de cassette, vidéo, de disque ou CD-ROM...du fait que nous sommes un jour de fête, l'utilisation de tous ces outils techniques est interdite.
- Les quatre coupes : Chacun doit boire accoudé du côté gauche, (et non du côté droit pour ne pas avaler de travers), quatre coupes de vin ou jus de raisin, le verre du Kiddouch étant le premier. Chaque convive aura un verre qui doit contenir au minimum 8,6 cl (ou mieux 15 cl). La position accoudée rappelle la situation des hommes libres qui, dans l'Antiquité, mangeaient sur des lits
- La Matsa: Chacun doit manger accoudé 30g de Matsa.

Beth Din de Nice et de la Région Côte d'Azur - Corse בית דין צדק דק"ק ניצא והמחוז

POUVOIR DE VENTE DU HAMETS 2024 / 5784

A Remettre au plus tard le VENDREDI 19 AVRIL 2024 avant 12H. Au Centre Jean Kling, ou auprès de votre Rabbin et de votre synagogue,

> Ce pouvoir est également disponible en ligne, sur www.consistoirenice.org il doit être remplit en ligne Avant le DIMANCHE 21 AVRIL 2024 à 18H

NE PAS ENVOYER PAR VOIE POSTALE

Le Beth Din décline toute responsabilité pour les pouvoirs qui lui seraient parvenus trop tard.

$\Rightarrow \Rightarrow \Rightarrow \Rightarrow \Rightarrow$ Accès Direct au formulaire en ligne en flashant ce QR CODE \rightarrow
Je soussigné, Nom :Prénom :
donne par la présente, pouvoir au Rav Shimon BENAGOU – Beth Din de Nice , de vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout levain ('hamets) qui se trouve dans mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre faisant partie d'un immeuble sis à : Adresse :
Ainsi que dans (Autres lieux ou le 'hamets sera entreposé*) :
et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du Hamets les lieux*où se trouve entreposé le Hamets de n'importe quelle substance.
Je donne au Rav Shimon BENAGOU tout pouvoir d'agir en mon nom au mieux comme il jugera à propos. Je déclare sur l'honneur nul et non avenu, tout acte de nature à annuler ce mandat et en outre, m'engage à ne lui faire aucune opposition de quelque cause et de quelque façon que ce soit.
Fait à Nice, le
*Autres locaux sis à ces adresses différentes (box, voitures, bureaux, résidences secondaires, etc) Si vous ne louez pas l'ensemble des locaux ci-dessus mentionnés, afin d'en conserver l'usage à Pessah,

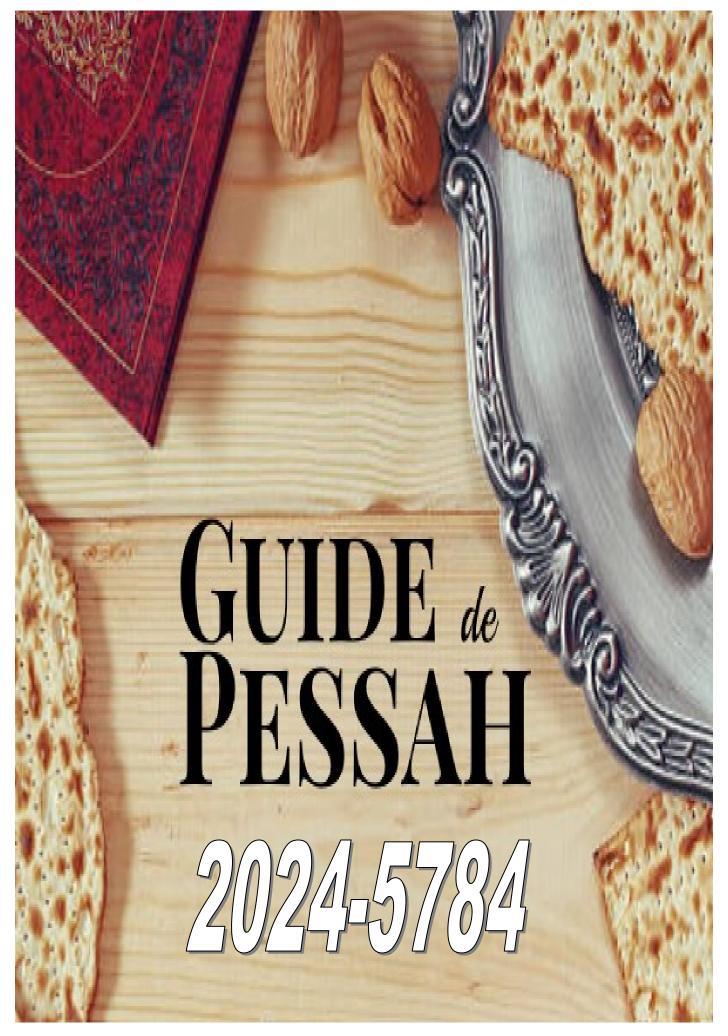
indiquez les endroits où sera entreposé le Hamets.

COCHEZ ICI, si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bédika ou si vous passez Pessah dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France (avec éventuellement un décalage horaire important)

NOTA

Ce pouvoir peut être remis sans aucun inconvénient plusieurs semaines avant la prise d'effet de la vente et avant même que le Hamets soit entreposé dans les locaux désignés ci-dessus.

> Beth Din de Nice & Région 5, Place Masséna 06000 Nice 204 93 85 82 06 04 93 85 94 95





בס''ד Beth Din de Nice et de la Région Côte d'Azur - Corse הרבנות הראשית דקי'ק ניצא והמחוז

בית דין צדק דק"ק ניצא והמחוז



Nice, le 28/03/2024

GUIDE DE PESSAH 5784 / 2024 DU 21 AU 30 Avril 2024

Pessah dure huit jours. Les deux premiers jours (Mardi 23/04 et Mercredi 24/04)

Avec les deux soirs du Séder Lundi soir 22/04 et Mardi soir 23/04)

et les deux derniers jours (Lundi 29/04 et Mardi 30/04) sont appelés jour de Yom Tov.

Les jours intermédiaires (du Jeudi 25/04 au Dimanche 28/04) sont appelés HolHamoèd (demi-fêtes).

Le huitième jour de Pessah, Mardi 30/04, s'appelle « Aharon Chel Pessah ».

La fête se termine Mardi soir 30/04 après 21H20.

Nous rappelons que le yom tov débute la veille au soir avec l'allumage des bougies

Nous vous rappelons dans la présente les différents moments clefs de la fête

- Faire parvenir son acte de vente du Hamets à l'attention du Rav Benagou, Beth Din de Nice, soit en vous rendant dans une synagogue consistoriale de la région soit en en ligne <u>AVANT DIMANCHE 21/04 A 18H sur</u> www.consistoirenice.org
- <u>Dimanche 21/04</u>: Recherche du Hamets le soir à partir de <u>20H52</u> en récitant la bénédiction: <u>BAROU'H ATA ADO-NAI ELO-HENOU MELE'H AOLAM ACHER KIDESHANOU BEMITSEVOTAV VETSIVANOU AL BIOUR HAMET'S.
 </u>
 - Puis on récite le Kol Hamira : « Que tout hamet's, qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai pas détruit, dont je n'ai pas connaissance soit considéré comme inexistant et sans valeur comme la poussière de la terre » Ce texte se trouve en hébreu dans la Haggada.
- Le Jeune des premiers nés est cette année le Lundi 22/04: début à <u>05H00</u>: il est possible de rompre le jeune en participant à siyoum (conclusion d'étude); le siyoum aura lieu à la Grande Synagogue Deloye à 07h30 et sera animé par le Grand Rabbin Régional, Rav Franck Daniel Teboul ainsi que dans chaque synagogue consistorial de la région.
- Lundi 22/04 au matin : On Brûle le Hame'ts en récitant le second kol hamira suivi du Yéhi Ratson.
- On ne consomme plus de Hamets à partir de 11H10 et on ne possède plus de Hamets à partir de 12H15.
- <u>Lundi 22/04 au soir</u>: Allumage des bougies de Yom Tov <u>Avant 20H04</u> (bénédiction Léhadlik Ner Chel Yom Tov) *On doit faire rentrer Yom Tov en même temps que sa synagogue soit avant 19H00 sinon au plus tard chez soi avant 20H04*), Minha à 18H30 suivi d'Arvit à 19H00.

(Penser à allumer une veilleuse de 24H qui tiendra jusque Mardi soir pour allumer les bougies de Yom Tov le second soir)

Le soir : 1^{er} Soir du Séder de Pessah (manger l'Afikoman avant 01H29)

IL N'EST PAS AUTORISE D'UTILISER UNE APPLICATION VISIO OU AUDIO POUR CELEBRER LE SEDER

(Nous rappelons que l'on peut préparer pendant Yom Tov <u>uniquement</u> pour le jour même et non pour le lendemain)

On peut cuisiner Yom Tov uniquement à partir d'une flamme existante ou d'une plaque préalablement allumée

On ne peut plus <u>CONSOMMER</u> du Hamets Lundi matin le 22/04 au delà de <u>11H10</u>.

On ne peut plus <u>POSSEDER</u> du Hamets Lundi matin le 22/04 au-delà de <u>12H15</u>.

- Mardi 23/04 au matin et journée

1^{er} jour de la fête Chaharit de Yom Tov avec Hallel Complet à **08H30** – Moussaf de Chaloch Régalim et Prière pour la rosée (Téfilat tal), Minha de Yom Tov de Pessah à **20H00**, puis le soir on allume les bougies **APRES 21H12** (bénédiction Léhadlik Ner Chel Yom Tov) Arvit à partir de **20H30**.

<u>Le soir : 2^{ème} soir du Seder</u> qui débute et se prépare après <u>21H12</u>. <u>On commence le compte du Omer à</u> <u>l'issue de la prière du soir.</u>

IL N'EST PAS AUTORISE D'UTILISER UNE APPLICATION VISIO OU AUDIO POUR CELEBRER LE SEDER

- Mercredi 24/04 : 2^{ème} jour de la fête : Chaharit de Yom Tov avec Hallel Complet à **08H30**- Moussaf de chaloch régalim Pessah. Minha à 20H00 suivi d'Arvit à 21H12

Fin du Yom Tov et des premières fêtes <u>A 21H12</u> - Avdala sans bougie et sans senteur, uniquement avec le vin ou jus de raisin.

Du Jeudi 25/04 au Dimanche 28/04 : c'est Hol Hamoed on ne mets pas les Téfilines, on remettra les Téfilines à partir du Mercredi 01/05 au matin (Pendant Hol Hamoed et les deuxièmes fêtes, on récitera le Hallel Abrégé)

- Vendredi 26/04 au soir : Allumage des bougies de la fête <u>Avant 20H09</u> (bénédiction Léhadlik Ner Chel Chabbat Kodesh) Minha à <u>18H30</u> suivi d'Arvit des trois fêtes – On compte le Omer (4ème soir).
- Samedi 27/04: Chaharit de Chabbat hol Hamoed à 08H30, Minha à 19H30 suivi de Séouda Chelichit et d'Arvit

Fin du Chabbat à 21H16 On compte le Omer (5ème soir). (Avdala avec bougie et senteur)

Dimanche 28/04: Seconde fêtes de Pessah

(Nous rappelons que l'on peut préparer pendant Yom Tov <u>uniquement</u> pour le jour même et non pour le lendemain)

On peut cuisiner Yom Tov uniquement à partir d'une flamme existante ou d'une plaque préalablement allumée (ou sur minuterie : excepté shabbath ou la plata devra être allumée en discontinue)

Allumage des Bougies de Yom Tov avant <u>20H12</u> (bénédiction Léhadlik Ner Chel Yom Tov)

On doit faire rentrer Yom Tov en même temps que sa synagogue soit avant 19H00 sinon au plus tard chez soit avant 20H12), Minha à <u>18H30</u> suivi d'Arvit à <u>19H00</u>. On compte le Omer (6ème soir)

(Penser à allumer une veilleuse de 24H qui tiendra jusque Lundi soir pour allumer les bougies de Yom Tov le second soir)

- <u>Lundi 29/04</u>: 1^{er} jour des deuxièmes fêtes Chaharit de Yom Tov avec Hallel Abrégé,
 Minha à <u>18H30</u> Le soir on allume les bougies à partir d'une flamme existante <u>Après 21H16</u>
 (bénédiction Léhadlik Ner YomTov) suivi d'Arvit des trois fêtes, suivi du compte du Omèr (7^{ème} soir).
- Mardi 30/04 : 2ème jour des deuxièmes fêtes : Chaharit de Yom Tov avec Hallel Abrégé; Minha des trois fêtes.

ARVIT (8^{ème} soir du omer) ET SORTIE DE LA FETE MARDI 30/04 APRES <u>21H20</u> Avdala sans bougie et sans les senteurs <u>Uniquement sur le vin ou jus de raisin</u>.

On pourra ouvrir les placards contenant du hamets <u>seulement 1H après la sortie de la fête</u> pour les préparatifs de la Mimouna (il n'est pas permis de consommer du hamets avant la Avdala ; il n'est pas permis non plus de préparer la Mimouna avant sortie de la fête.

On remet les Téfilines le Mercredi 01/05 au matin, la prière se fait sans les Tahanounim tout le mois de Nissan soit jusqu'au 08/05 inclus.

Durant tout le mois de Nissan à la vue d'un arbre fruitier en fleur (même de sa fenêtre ou de son balcon) l'on dira « Barouh Ata Ado-naï Elohénou Mele'h Aolam ChéloH'isser Béolamo Kloume Ouvara Bo BérioteTovoteVéilanoteTovote Léhanot Bahem Bénei Adam)

Vendredi 03/05 : Allumage des bougies avant 20H17 et sortie du Chabbath (Aharei Mot) après 21H26 On commence dès ce chabbath le 1^{er} chapitre des Pirkei Avot (Maximes de nos Pères).

Rav Shimon Benagou

Rav Franck Daniel Teboul

Hag Pessah Cacher Véssaméa'h!!

« Mémo fêtes Pessah»

DATE	CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE	HEURE
Jusqu'au Dimanche 21/04	 Nettoyer toute la maison et ses possessions Vente du Hamet's (par l'acte de vente) Recherche du Hamet's Dimanche 21/04 (On récite le 1^{er} Kol Hamira) 	A partir de 20H52
Lundi 22/04	 Jeûne des premiers nés Début 05h00 (siyoum d'annulation à la synagogue à l'issue de l'office du matin Chaharit : à 07h30) On arrête de manger du Hamet's On élimine le 'Hamets restant et on récite le second Kol Hamira On brûle le Hamets Lundi matin (en récitant le second kol Hamira avec le Yéhi ratson) Allumage des bougies de Yom Tov (Penser à allumer une veilleuse de 24H qui tiendra jusque Mardi soir) Minha à 18H30 Arvit à partir de 19H00. Premier soir du Séder de Pessah (on doit manger l'afikomane avant 01h29) (voir le déroulement du séder dans la Haggada) 	Siyoum à 07H30 Avant 11H10 Avant 12H15 Avant 12H15 Avant 20H04 Minha 18H30 Arvit 19H00
Mardi 23/04	 1^{er} Jour de Pessah, c'est un jour de Yom Tov toute la journée. Office de Chaharit; Hodou à 08h30. Téfilat Tal A midi repas de Yom Tov Allumage des bougies de Yom Tov (ne pas oublier d'allumer <u>APRES</u> 21H12 et seulement à partir d'une flamme existante bénédiction « Léhadlik Ner Chel Yom Tov » Minha à 20H00 Arvit à partir de 20H30. 	Office à 08H30 Après 21H12
Mardi 23/04	• <u>Le soir, 2^{ème} soir du Séder de Pessah</u> (pas d'heure limite le 2 ^{ème} soir pour consommer l'afikomane)	

	(tout le déroulement du séder se trouve dans la Haggadah) • 1 ^{er} Soir pour le compte du Omer (après la sortie des étoiles : 21H12)	
Mercredi 24/04	 2ème Jour de Pessah, c'est un jour de Yom Tov toute la journée. Office de Chaharit. Hodou à 08h30. A midi repas de Yom Tov 	Office à 08H30
	 Téfila de Minh'a à 20H00 Arvit à partir de 21H12 Sortie du Yom Tov et fin des premières fêtes à 21h12 Avdala sans bougie et sans senteur, uniquement avec le vin ou jus de raisin 	Minha 20H00 Arvit 21H12 Sortie du Yom Tov 21H12
Du Jeudi 25/04 Au Dimanche 28/04	 Jours de Hol Hamoède: Jours de demi fêtes On ne met pas les Téfilines pendant Hol Hamoède On s'abstient de travailler et l'on prend plaisir à la fête Vendredi Allumage des bougies avant 20H09 (bénédiction Léhadlik Ner Chel Chabbat Kodesh) Office de Chaharit Chabbat avec Séfer Torah. Minha à 19H30 Sortie du Chabbath à 21H16 	Allumage Avant 20H09 Sortie du Chabbat Avant 21H16
Dimanche 28/04	 Allumage des bougies des deuxièmes fêtes avant 20H12 On allume une veilleuse de 24h Minha à 18H30 suivi d'Arvit 6ème soir du Omer 	Avant 20H12 Minha 18H30
Lundi 29/04	 7eme jour de Pessah Chaharit à 08H30 Repas de Yom Tov Le soir, Allumage des bougies de Yom Tov à partir d'une flamme existante Après 21H16 Minha à 18H30 suivi d'Arvit Omer 7^{ème} soir) 	<i>Office à</i> 08H30 Après 21H16 Minha 18H30
Mardi 30/04	 8eme jour de Pessah Chaharit à 08H30, Aharon Chel Pessah Repas de Yom Tov, Minha à 19H30 Arvit et fin de la fête à 21H20 On pourra ouvrir les placards contenant du hamets seulement 1H après la sortie de la fête pour les préparatifs de la Mimouna Il n'est pas permis de consommer du hamets avant la avdala; Il n'est pas permis non plus de préparer la Mimouna avant sortie de la fête. 	Office à 08H30 Fin de la fête à 21H20

Rav Shimon BENAGOU Hag Pessah Cacher Vessaméa'h! Rav Franck Daniel TEBOUL

KIDNAPPÉS

POUR LA LIBÉRATION DE TOUS LES OTAGES



#BringThemHomeNow





SOCIETE DE BIENFAISANCE ISRAELITE DE NICE

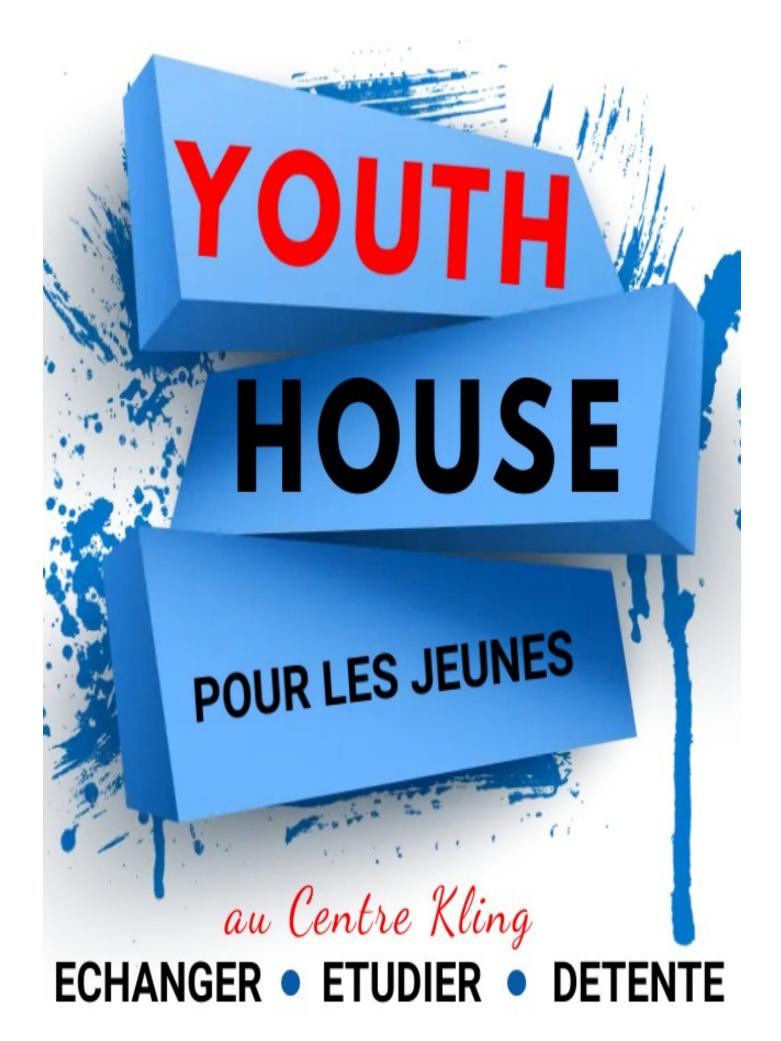


Pour manifester votre solidarité, faites votre don à l'ordre de **SBIN**

A adresser au : 5, Place Massena 06000 Nice Un reçu cerfa vous sera adressé en retour Nous comptons sur votre générosité pour permettre aux nécessiteux de la Région et d'Israel de passer des fêtes agréables

IBAN : FR76 1460 7003 5370 2133 7380 467







LE CONSISTOIRE DE NICE

TELECHARGEZ NOTRE APPLICATION



www.consistoirenice.org

- LES INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS
- LES PRIERES, LE MIKVE, LA VIE JUIVE...
- **LES MAGAZINES**
- LES PRODUITS CACHERS
- LES FÊTES, LE CHABBAT...











פסח כשר ושמח!

3, avenue Jean-Médecin 06000 Nice 04 93 92 11 38

www.consistoirenice.org

Bonne fête de Pessah!



